



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUIN 2026– 19h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Tania COUTY, Maire, dans le cadre de la suppléance de l'article L2122-17 du CGCT.

Date de la convocation : le 20 mai 2026 – Ouverture de la séance à 19h00

ÉTAIENT PRÉSENTS : 19

Tania COUTY, Claire KONTOWICZ, François DESARMEAUX, Anne-Claire DEVEVEY, Pierre LAURENT, Chrystelle NUNES, Majid NOUBHANI, Lydie DAUMAS, Gérard MAST, Julie LARRAMENDY, David LACHAUD, Anne DECOMBAZ, Stéphane MOESSARD, Nathanaël BARJOU, Joanna MARGERY, Steve BOURDILLEAU, Dominique HIDIER, Fabrice CHABAGNO, Cécile FOURNIER

PROCURATIONS : 3

Alain GRANGIER pouvoir François DESARMEAUX, Philippe JEAN pouvoir Cécile FOURNIER, Caroline BAUDE-TRUFFAUT pouvoir Claire KONTOWICZ

EXCUSES : 1

Sylvine FROT

N.B. : Conformément à l'article L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande au SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire KONTOWICZ

POINT UNIQUE : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire : Nous allons procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application de l'article L282 et de l'article R133 du Code électoral, les délégués ou délégués suppléentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent être élus membre du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée, des territoires outre-mer militaires ou en position d'activité peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. Les délégués sont élus dans les communes de 1000 à 8999 habitants parmi les membres du conseil municipal. En vertu de l'article L290-1 ou L290-2, le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. J'appelle donc à clore le dépôt des listes et j'en dépose une moi-même au nom de « Ensemble Continuant l'Action ».

Aucune autre liste n'est déposée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le bureau électoral est composé de :

- Secrétaire du bureau Claire Kontowicz.
- Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes...HIDIER Dominique, LAURENT Pierre, LARRAMENDY Julie, MARGERY Joanna.

Le vote clos, il est procédé au dépouillement par les assesseurs.

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>22</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>

c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>22</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>22</u>

LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Ensemble, continuons l'action	22	7	4

Sont élus délégués : Tania Couty, Alain Grangier, Claire Kontowicz, François Desarmeaux, Anne-Claire Devevey, David Lachaud, Anne Decombaz. Sont élus suppléants Steeve Bourdilleau, Dominique Hidier, Majid Noubhani et Chrystelle Nunes. Il est demandé aux délégués élus de bien vouloir confirmer l'acceptation de leur désignation ou de signifier leur refus. Aucun refus.

M. Grangier, absent ce jour, sera notifié dans les trois jours qui suivent, pour lui faire signer son acceptation.

Ordre du jour épuisé, fin du conseil à 19h21

Prénom	NOM	SIGNATURE
Tania	COUTY	
Alain	GRANGIER	
Claire	KONTOWICZ	
François	DESARMEAUX	
Anne-Claire	DEVEVEY	
Pierre	LAURENT	
Chrystelle	NUNES	
Majid	NOUBHANI	
Lydie	DAUMAS	
Gérard	MAST	
Julie	LARRAMENDY	
David	LACHAUD	
Anne	DECOMBAZ	
Stéphane	MOESSARD	
Caroline	BAUDE TRUFFAUT	
Nathanaël	BARJOU	
Joanna	MARGERY	
Steve	BOURDILLEAU	
Dominique	HIDIER	
Fabrice	CHABAGNO	
Cécile	FOURNIER	
Philippe	JEAN	
Sylvine	FROT	